

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 72 (1921)
Heft: 7

Artikel: Politique forestière fribourgeoise : achats et reboisements
Autor: Darbellay, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785415>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'imprécision réelle de l'inventaire qui chicane les intelligences éprises de perfection mathématique — les fatigues qu'il impose, bientôt insupportables pour qui n'en considère que la partie mécanique — le défaut de coordination entre le moyen et le but — jettent un certain discrédit, frappent de mésestime un procédé que rien ne peut cependant remplacer.

Tout en mettant en garde mes collègues qui pratiquent l'inventaire contre les illusions qu'ils peuvent avoir à son sujet et contre les désillusions qui ne manqueraient pas de suivre les illusions, je voudrais aussi les mettre en garde contre les jugements de ceux qui rejettent l'inventaire, l'inventaire selon les moyens pratiques de la gestion ; je voudrais les inviter à ne pas renoncer à l'inventaire, mais au contraire à le pratiquer toujours plus, mais en recourant aux moyens propres à en perfectionner la technicité, et j'espère leur avoir donné dans ce qui précède une ou deux suggestions utiles.

H. By.

Politique forestière fribourgeoise; achats et reboisements.

Dans notre étude sur „*Le reboisement du bassin de la Gérine*“, présentée à l'assemblée générale de la Société forestière suisse à Fribourg, le 4 août 1919, nous faisions ressortir trois points essentiels comme suite logique du développement des reboisements de notre canton en montagne, savoir :

- 1^o La création d'un nouveau massif dans la vallée de la Singine chaude (secteur compris entre Zollhaus et le Lac Noir) ;
- 2^o La construction d'un chemin de base, remontant la vallée de la Gérine proprement dite et donnant dévestiture à tout le périmètre du Passelbschlund ;
- 3^o La construction d'une deuxième artère, flanquant la vallée du Höllbach et tendant, par la rive droite du torrent, de Passelb au Höilly.

Par la réalisation de ces derniers projets, la totalité de la zone de reboisement serait assurée d'une dévestiture rationnelle (424 ha au bassin du Höllbach et 351 ha à celui de la Gérine, soit au total 775 ha de surface acquise à partir du 13 décembre 1890, à la date du 4 août 1919). Depuis lors, deux années ne se sont pas encore écoulées et déjà cette politique d'achats a montré ses heureux effets par son esprit de continuité. Le Grand Conseil de Fribourg a ratifié par des votes unanimes d'importants achats de terrains. Le Conseil d'Etat a octroyé de larges subsides à la création de la grande artère forestière de la

Gérine. Voici les décisions intervenues, citées chronologiquement et pour chaque zone séparément.

A. Bassin de la Singine chaude. Un orage calamiteux a sévi, les 9 et 10 juin 1917, dans le massif des Kaiseregg et dans les vallées adjacentes des deux Singine et de la Gérine. Ponts et routes furent emportés, sur de larges secteurs, comme fétus de paille. Une compagnie de pontonniers fut conduite en toute hâte sur les lieux pour le rétablissement provisoire des secteurs endommagés par les laves arrachées aux flancs des montagnes. Pour remédier à ce désordre des éléments déchaînés et aux dégâts énormes qui en résultèrent, l'Etat décide l'endiguement de la Singine chaude, sollicite le subside fédéral et l'obtient (lettre du 10 juin 1918), en exécution de la loi fédérale sur la police des eaux du 22 juin 1877. Il est alloué au canton une subvention fixée au 40 % des dépenses effectives de l'endiguement à la condition que : *le canton de Fribourg s'engage à reboiser dans un délai de 10 ans une superficie de 200 ha dans le bassin de la Singine chaude et cela autant que possible dans les pâturages situés sur les hauteurs près des arêtes.*

Lorsqu'un malheur public provoque une sage décision, le mal est réparable; le forgeron n'a qu'à forger avec discernement et courage! L'administration forestière se mit en quête d'achats immédiats. Deux méchants ruisseaux de la rive droite, le „Zurkli“ et l'„Allemania“, furent spécialement visés. Trois alpages, englobant tout le secteur dangereux, furent acquis, savoir : l'*Engertswyllera*, à la date du 1^{er} mars 1919, et *les Gluckmoos*, le 28 novembre de la même année. Voici la récapitulation des articles du cadastre :

Bois . . .	10 ha 25 a;	taxe cadastrale .	fr. 2.769
Estivages : .	111 ha 26 a;	" . "	23.363
7 chalets . .	8 a;	" . "	13.963
Total	121 ha 59 a	taxés	fr. 40.095

Le prix d'achat payé par l'Etat pour les trois propriétés est de 123,000 francs, soit de 1011 fr. à l'ha et de 364 fr. à la pose fribourgeoise.

Nous avons déposé ce printemps un projet de reboisement et de correction de ces torrents, au devis total de 325.000 francs, achats compris.

Et voilà comment, des désastres causés par un orage va naître une forêt domaniale de 121 ha, dans une vallée qui ne possédait point de forêt publique à ce jour. L'Etat y est appelé à faire une gestion judicieuse et à donner de bons exemples.

B. Bassin de la Gérine. Pour arrondir son domaine de la Gérine dans ses parties élevées, le Grand Conseil dans sa session de novembre 1920, ratifie l'achat de deux nouveaux pâturages, savoir *le Revers à Bongard* et *la Pattaz*, montagnes sisées au territoire de Cerniat, chevauchant les arêtes qui couronnent les bassins de la Gérine et du Javroz. L'Etat

prend pied, pour la première fois, dans ce secteur. Ici la perspective est intéressante et la vue s'étend jusqu'aux travaux de la Jogne et son beau lac de Montsalvens, créé de toutes pièces par Messieurs les ingénieurs. Formidable accumulation de douze millions de m³ (coût de l'entreprise : vingt millions de francs) pour gagner 25.000 chevaux de force. Ami lecteur, sois discret et n'en demande pas davantage ! Abandonnons le Javroz, affluent de la Jogne, à ses troublantes perspectives d'avenir, à ses charriages de terres éboulées, à son danger de colmateur de la cuvette artificielle !!! A chaque jour suffit sa tâche !

Des deux alpages ci-dessus, l'un situé au bassin de la Gérine, le *Revers à Bongard*, a une contenance totale de 23 ha 48 a (taxe cadastrale de 6378 fr.), et l'autre, sis au bassin du Javroz, *La Pattaz*, mesure 42 ha 65 a (taxe 9708 fr.). Le premier a été acheté pour 24.000 fr. et le second pour 25.000 fr. Total des deux achats : 66 ha 13 a pour 49.000 fr., ou 740 fr. à l'ha. Par ces dernières acquisitions, le périmètre de reboisement du *bassin de la Gérine* atteint une surface totale de 374 ha ; celui du Javroz pose son premier jalon et figure pour 42 ha 65 a au tableau des forêts cantonales. Le tout forme un seul mas, s'étendant sur des coteaux opposés. Avant de quitter cette région, rappelons la construction du chemin de la vallée, mentionnée sous chiffre 2° du début. Ce grand travail est actuellement en pleine voie d'exécution sur les trois quarts de la longueur. La longueur totale est de 4200 m. et le coût devisé à 250.000 fr. Nous espérons achever le tout pour l'été 1922, de façon à pouvoir ouvrir la route à l'exploitation. Les subsides alloués à ce chemin alpestrè sont de 30 % par la Confédération et autant par l'Etat. Le solde, soit le 40 %, est à charge du syndicat intéressé, soit de tous les propriétaires de la vallée. L'administration forestière a influencé toute l'entreprise, au vu des intérêts considérables de l'Etat, en sa qualité de propriétaire reboiseur. Elle est représentée directement dans le comité de direction des travaux.

C. Bassin du Höllbach. Au mois de mars 1921, le Grand Conseil vote l'achat des „*Schatters-Schweinsberg*“, alpage de 38 ha, taxé 14.596 fr., dont 6 ha déjà boisés. L'achat a coûté 40.000 fr., soit 1050 fr. à l'ha. La valeur des bois sur pied est de 7100 fr. ; le sol nu revient ainsi à 32.900 fr., soit 865 fr. par ha, ou 310 fr. la pose. Point culminant du Höllbach, cet alpage monte à 1621 m d'altitude et l'un de ses flancs descend sur la vallée du Lac-Noir. Par ce dernier achat, l'Etat devient propriétaire de tout le bassin, à l'exception d'une seule propriété, le Hapfern-Schweinsberg (voir notre rapport de 1919, à page 7). Le domaine de l'Etat, franchissant les limites naturelles, commence à s'étendre sur l'autre côté des arêtes et c'est ainsi que le boisement des croupes dénudées est assuré pour l'avenir.

Nous arrivons maintenant au point capital de la question, soit à l'achat des *Tatures*, qui vient d'être liquidé par le pouvoir législatif dans sa session de mai. Jusqu'à maintenant le périmètre du Höllbach était un

cul-de-sac, suspendu en quelque sorte à l'extrémité de la vallée, sans accès convenable. Sur la rive droite, il était séparé du village de Plasselb par une foule de propriétés, d'où difficultés sérieuses provenant d'accords à convenir, d'expropriations, etc. Sur la rive gauche, par contre, une seule propriété le séparait du chemin en construction, les Tatures, joignant le Höllbach au Moosboden, formant selle sur le versant de la Gérine, s'avancant ainsi qu'une chenille le long du torrent, jusqu'à son confluent avec la Gérine. Ici l'altitude n'est plus que de 900 mètres environ, alors qu'elle atteint 1300 m, au point culminant de l'arête limite des eaux et 1240 m à la limite du Moosboden, propriété de l'Etat. Ainsi, tout le Höllbach sera pourvu d'une dévestiture rationnelle. L'enjeu était grand. Il s'agissait de réaliser le point n° 3 mentionné au début. Présenté à la session de mars du Grand Conseil, l'achat fut renvoyé à la session de mai. La commission d'économie publique voulut se rendre compte de visu de l'importance de cette acquisition et rapporter en connaissance de cause. La lutte fut chaude, car des intérêts agricoles légitimes et quelques désirs locaux à respecter s'y opposaient. Mais enfin la raison et l'intérêt public eurent le dessus. Par plus de 70 voix contre 3, le Grand Conseil a voté l'achat des Tatures, le 14 mai 1921, journée à jamais mémorable dans les annales du Höllbach. C'est le couronnement mérité de trente années d'efforts opiniâtres et suivis. Voici les données cadastrales relatives à cet important achat :

Contenance totale 140 ha; taxe cadastrale 65.989 fr. Le dénombrement y a révélé 10.000 m³ de bois de 18 cm de diamètre et au-dessus. L'achat a été stipulé pour le prix global de 260.000 francs, payable moitié sur le fonds de réserve et moitié sur la caisse d'Etat; prix à l'hectare : 1875 francs. Si nous en déduisons la valeur des bois, le prix d'acquisition tombe à 1144 fr. à l'hectare.

Le présent n'est rien, l'avenir est tout, disions-nous en notre rapport au Conseil d'Etat ! Il est justifié de prétendre maintenant que la propriété nationale du Höllbach, grâce à son extension vers le bas de la vallée et sa liaison directe à une grande artère, sera plus tard une caisse d'épargne pour le pays qui a su réaliser cette œuvre grandiose. Récapitulant les surfaces des divers bassins, les périmètres atteignent les chiffres suivants :

1 ^o	Bassin de la Singine chaude	121 ha 59 a (nouveau)
2 ^o	" de la Gérine	374 ha 12 a
3 ^o	" du Javroz	42 ha 65 a (nouveau)
4 ^o	" du Höllbach	601 ha 86 a
Total des surfaces acquises		1140 ha 22 a

constituées par achats successifs à partir du 13 décembre 1890.

Pour marquer l'effort accompli dès le mois d'août 1919, date de la visite au Höllbach des forestiers suisses, nous relevons les achats survenus dès lors, savoir :

Singine	121 ha 59 a	pour le prix de . .	123.000 fr.
Gérine	23 ha 48 a	" " "	24.000 "
Au Javroz	42 ha 65 a	" " "	25.000 "
Au Höllbach	178 ha 01 a	" " "	300.000 "
Total des achats de 2 ans	<u>365 ha 73 a</u>	pour le prix global de	<u>472.000 fr.</u>

Le Grand Conseil et le Gouvernement de Fribourg, canton essentiellement agricole, ont fait preuve d'une largeur de vue peu commune. Tout ami sincère de la belle forêt s'inclinera devant une compréhension aussi saine des devoirs de l'Etat envers les générations qui montent. Nous devons en particulier de chauds remerciements à Monsieur le Directeur *Von der Weid*, notre ancien et toujours cher collègue. Il a plaidé la cause avec bonheur et compétence devant les autorités constituées et a provoqué ainsi de sages décisions. La commission d'économie publique du Grand Conseil a droit aussi à toute notre gratitude. On peut dire d'elle, sans la flatter, qu'elle a siégé au plafond pour voir de haut et voir loin! C'est la vraie manière de bien administrer notre joli pays romand! Il en vaut bien la peine puisque, dit-on, il est chéri des dieux!!..

Fribourg, le 17 mai 1921.

J. Darbellay.

Le pin Weymouth (*Pinus Strobus*) en Suisse.

(Suite.)

IV. Répartition du pin Weymouth en Suisse.

Dans un précédent article, nous avons récapitulé les publications relatives à l'utilisation du pin Weymouth dans les forêts françaises et allemandes.¹ Abordons maintenant ce côté de la question pour la forêt suisse. Il nous paraît que le plus simple est de décrire quelques-uns de nos plus vieux peuplements du pin américain et d'examiner quelle est leur réussite. L'enquête que nous avons faite à ce sujet ne saurait avoir la prétention d'être complète; à tout le moins, comprend-elle les peuplements les plus âgés et, probablement, les plus étendus de notre pays.

Quels sont les plus vieux pins Weymouth dans les boisés suisses? Si l'on en croît divers praticiens, nombreux seraient les arbres qui peuvent

¹ Nous devons à l'amabilité de M. le professeur Guinier, directeur de l'Ecole forestière de Nancy, de pouvoir compléter nos indications précédentes sur le pin Weymouth en France. La *Revue des eaux et forêts* a publié, en effet, deux articles intéressants sur le pin Weymouth en France, l'un de M. G. Hatt sur les plantations de ce pin dans les terrains marécageux, où il a donné d'excellents résultats; l'autre, de M. A. Hudault sur une plantation en sol tourbeux près de Raon l'Etape. Là aussi, l'essai fut très encourageant.